

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

LE 19 JANVIER 2021

Pourquoi se faire vacciner ?

-  Etre vacciné permet de se protéger contre une maladie qui peut tuer.
-  Les tests sur les volontaires ont montré que le vaccin était à la fois sûr et efficace : il assure une protection de 95% contre la COVID-19, y compris les formes graves.
-  Le vaccin a été autorisé par l'Agence européenne du médicament.
-  La balance entre le bénéfice attendu de la vaccination et le risque d'un effet secondaire est très favorable.

Pour qui ?

-  Les professionnels hospitaliers âgés de plus de 50 ans ou de moins de 50 ans à risque sont prioritaires.
-  Tout professionnel hospitalier volontaire peut néanmoins se faire connaître dès à présent.

Où se faire vacciner ?

-  Directement dans votre service suivant le planning de passage de l'équipe de vaccination.
-  Au service de Santé au Travail.

Comment et quand ?

Faites connaître votre souhait d'être vacciné auprès de votre encadrement avant le 12 janvier.

Cette première campagne de vaccination s'étendra sur 8 jours.

